
ANNEXE IX: APPLICATION DE LA RÉOLUTION 75/233 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR L'EXAMEN QUADRIENNAL COMPLET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

La présente annexe est soumise comme suite à la résolution 2013/5 du Conseil économique et social, dans laquelle celui-ci priait les fonds et programmes des Nations Unies de rendre compte annuellement de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (ci-après l'examen quadriennal complet) dans leurs rapports sur la mise en œuvre de leur plan stratégique. La présente annexe synthétise les progrès que le PAM a accomplis dans l'application de la résolution 75/223 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet en 2023. Elle reprend la présentation et la formulation du cadre de suivi et d'établissement de rapports adopté en 2021 pour l'examen quadriennal complet, et établit les liens avec les paragraphes pertinents de la résolution. Pour obtenir un complément d'information, les membres du Conseil d'administration sont invités à consulter [le document relatif à l'enquête de 2023 sur les progrès accomplis au Siège du PAM dans l'application de la résolution 75/223 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet](#) (disponible en anglais seulement).

1. Des approches adaptées, menées à l'échelle du système, avec une forte appropriation et une forte impulsion au niveau national, permettent au système des Nations Unies pour le développement de s'attaquer efficacement au large éventail des problèmes de développement de notre temps, de façon à ne laisser personne de côté et à promouvoir les droits humains et l'égalité femmes-hommes.

Les plans stratégiques de pays (PSP) du PAM sont harmonisés avec les priorités nationales, les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après dénommés "plans-cadres de coopération") et les plans de réponse humanitaire. En 2023, le PAM a remanié les consignes relatives aux PSP afin que les bureaux de pays intègrent la dimension des conflits et explicitent les contributions du PAM à la paix. Ces consignes ont aussi été mises à jour pour traduire les engagements pris en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports dans le contexte de la mise en œuvre du Plan stratégique du PAM et du Cadre de résultats institutionnels pour la période 2022-2025. Au niveau des pays, les directeurs de pays du PAM sont des membres actifs des équipes de pays des Nations Unies, qui contribuent aux analyses communes de pays, aux plans-cadres de coopération et aux plans de réponse humanitaire. Dans son Plan stratégique pour 2022-2025, le PAM s'engage à adopter l'approche du nexus action humanitaire-développement-paix lorsqu'il planifie ou met en œuvre des projets, en assure le suivi et établit des rapports à leur sujet. En sa qualité de membre de l'équipe spéciale 4 du Comité permanent interorganisations, le PAM a également contribué à l'élaboration de documents directifs sur le nexus action humanitaire-développement-paix spécifiquement destinés aux modules, en mettant l'accent sur les aspects humanitaires.

Le PAM a adopté une stratégie de mobilisation des communautés pour 2021-2026 qui vise à renforcer le recours aux pratiques de mobilisation des communautés dans ses programmes. En novembre 2023, il s'est doté d'une nouvelle [stratégie institutionnelle pour l'intégration systématique de la dimension des conflits](#), axée sur le renforcement de l'analyse des conflits et des activités qu'il mène concernant la prise en compte des conflits ou risques de conflit. Le respect des droits de l'homme au PAM transparaît dans le Plan stratégique de celui-ci ainsi que dans ses cadres normatifs et politiques. En 2023, le PAM a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action en matière de protection et d'obligation de rendre compte, conformément à sa [politique de 2020 en matière de protection et d'obligation redditionnelle](#), qui s'articule autour des trois piliers fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies: droits de l'homme, paix et sécurité, et développement. De même, en 2023, au titre de sa participation aux travaux du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les politiques, le PAM a appuyé l'élaboration et l'adoption des [Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le](#)

contexte de la [sécurité alimentaire et de la nutrition](#). De plus, la démarche adoptée par le PAM en matière d'inclusion du handicap¹ contribue à la mise en œuvre de la [Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap établie par le Secrétaire général](#).

2. Par ses conseils cohérents et intégrés concernant les choix de politique, le système des Nations Unies pour le développement protège notre planète, renforce les capacités et les institutions et mobilise les partenariats visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

Dans le cadre de ses activités de planification conjointe et de ses partenariats, le PAM contribue à la réalisation d'un large spectre d'objectifs de développement durable. Il est déterminé à protéger l'environnement et à réduire l'impact environnemental de ses opérations en renforçant l'utilisation de son système de gestion environnementale. À l'heure actuelle, le système de gestion environnementale du PAM fonctionne dans 59² pays, le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest étant le premier bureau régional à avoir mis en place et lancé le système à échelle réelle dans chacun des 19 pays de sa région. La création d'un nouveau fonds pour la décarbonation et d'une taxe carbone interne élargie a aussi été approuvée pour soutenir la mise en œuvre à grande échelle du [programme d'efficacité énergétique du PAM](#). Le PAM mesure régulièrement et compense les émissions liées à ses opérations et mène aussi des projets de décarbonation dont l'objectif est de réduire ses émissions globales de dioxyde de carbone de 45 pour cent d'ici à 2030³.

Outre ses activités relatives à l'adaptation aux aléas climatiques et à la protection de l'environnement, en 2022, le PAM a permis à plus de 15 millions de personnes de bénéficier d'une ou de plusieurs solutions de gestion des risques d'origine climatique. Il aide les gouvernements hôtes à atteindre les objectifs nationaux et à honorer leurs engagements en matière de réduction des risques de catastrophe à l'appui de la résilience et il promeut les programmes intégrés de longue durée qui permettent aux populations de devenir autonomes sur le plan économique et plus résilientes face à des chocs soudains. Il soutient activement la programmation conjointe et la coordination avec les partenaires locaux dans plusieurs domaines d'intervention clés, notamment les suivants: contributions à la paix dans les lieux particulièrement touchés par la violence organisée, approches zonales qui favorisent une bonne nutrition et un approvisionnement suffisant en eau, utilisation des systèmes de protection sociale nationaux pour venir en aide à un éventail plus large de groupes de population vulnérables et mise en place de systèmes alimentaires résilients grâce aux achats locaux.

3. Le système des Nations Unies pour le développement privilégie l'action intégrée en soutenant pleinement le système redynamisé des coordonnateurs résidents, en mettant en place une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies qui adaptent leur présence dans les pays en fonction des besoins de ces derniers sur la base des plans-cadres de coopération et en œuvrant en faveur d'instruments harmonisés et de modalités de fonctionnement communes.

En 2023, le PAM a transféré 2,44 millions de dollars É.-U. au fonds d'affectation spéciale du système des coordonnateurs résidents⁴. Toujours en 2023, au titre de sa participation à deux initiatives visant à appuyer les activités intégrées menées par les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies au niveau du terrain, le PAM a contribué à l'élaboration du cadre

¹ "Feuille de route pour l'inclusion du handicap au PAM (2020–2021)" (WFP/EB.2/2020/4-B).

² Tableau de bord de la [carte de mise en place du système de gestion environnementale du PAM](#) pour le suivi des progrès (interne).

³ Des mesures annuelles de la performance sur le plan environnemental sont présentées au titre des questions transversales dans la section du Rapport annuel sur les résultats consacrée à la performance des programmes, dans les rapports annuels par pays, dans le tableau de bord environnemental interne du PAM et sur la plateforme [Greening the Blue](#) (du bleu au vert) du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

⁴ "Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)" (WFP/EB.A/2023/5-D).

d'indicateurs de produit du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et a conduit un projet pilote relatif à la faisabilité de l'interopérabilité sur la plateforme UN INFO. Ces initiatives ont facilité la conception d'approches communes et d'indicateurs harmonisés ainsi que la mesure des résultats à l'échelle du système.

Le PAM a aussi plaidé pour une amélioration de la cohérence en matière de planification et d'établissement de rapports dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement et a proposé que la plateforme UN INFO contienne des données sur toutes les activités menées par les équipes de pays des Nations Unies, notamment les activités réalisées en lien étroit avec d'autres cadres et plans conjoints des Nations Unies (comme les plans de réponse humanitaire). Le PAM a activement participé au groupe de travail interinstitutions chargé des programmes et a établi une liaison avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des activités de développement. Cette collaboration a donné lieu à l'élaboration de directives générales sur une nouvelle génération de programmes conjoints, de directives actualisées concernant les plans-cadres de coopération qui abordent la question des circonstances exceptionnelles, et d'une politique révisée sur les évaluations et la planification intégrées, entre autres produits. Le PAM contribue aussi à la structuration de l'architecture régionale appuyant le système des Nations Unies pour le développement, grâce à la mise en place de plateformes de collaboration régionales et des mécanismes connexes, et participe activement à l'équipe spéciale chargée des services partagés mondiaux qui se compose du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du PAM et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). En 2023, des progrès notables ont été accomplis dans le contexte de la plateforme de réservation des Nations Unies, le plus grand service mondial partagé géré par le PAM, et du parc de véhicules des Nations Unies, un service mondial partagé pour la gestion et la fourniture de véhicules légers. On trouvera des informations plus détaillées dans le rapport annuel sur les résultats de 2023.

4. Le renforcement de l'obligation redditionnelle, de la transparence et des gains d'efficience et l'accent placé sur les résultats collectifs favorisent la pérennisation des financements et l'amélioration de leur qualité, conformément au pacte de financement.

Le PAM est déterminé à prendre des mesures à chacune des étapes de ses opérations pour prévenir la fraude et le détournement de ressources et repérer les comportements répréhensibles et y mettre fin. La majeure partie de l'assistance du PAM est fournie dans des zones où les risques de fraude et de corruption sont élevés et peuvent être exacerbés par les problèmes politiques ou touchant la sécurité et les difficultés d'accès. En avril 2023, le PAM a créé une équipe spéciale de haut niveau chargée du projet relatif à un cadre mondial visant à donner des assurances, ayant pour objectif la mise en place de mesures d'assurance et de contrôle interne "de bout en bout" dans toutes les opérations à haut risque. Le dispositif doit permettre de préciser la chaîne des responsabilités, de renforcer les systèmes, de simplifier les processus et de faire en sorte que les bureaux de pays obtiennent les conseils et l'appui dont ils ont besoin pour traiter ces problèmes.

Le Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025 accentue l'harmonisation entre le PAM et les autres entités des Nations Unies grâce à la formulation de produits au niveau institutionnel, à la sélection et à la détermination d'indicateurs communs et complémentaires, et à l'intégration des prescriptions et orientations figurant dans l'examen quadriennal complet. En sa qualité d'organisme chef de file de certains indicateurs définis dans le [cadre d'indicateurs de produit établi par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable](#), le PAM a aussi continué à participer aux discussions relatives audit cadre, orchestrées par le Bureau de la coordination des activités de développement. En outre, le PAM continue de rendre compte de ses progrès au regard des indicateurs associés au pacte de financement du système des Nations Unies pour le développement.

La concertation sur le financement est principalement menée dans le cadre du processus d'approbation du Plan stratégique, tandis que le financement annuel est traité lors de l'adoption du Plan de gestion du PAM et que les progrès et les résultats sont présentés dans le Rapport annuel sur les résultats. Tous les ans, dans son Plan de gestion, le PAM rend compte au Conseil de l'application de ses politiques et taux approuvés de recouvrement des coûts⁵.

5. La coordination, la cohérence et l'efficacité des activités opérationnelles de développement à l'échelle du système, notamment en matière de planification stratégique, de mise en œuvre, d'établissement de rapports et d'évaluation, sont renforcées grâce à l'amélioration de la gouvernance et du contrôle du système des Nations Unies pour le développement.

Les documents directifs internes du PAM sur le processus des plans-cadres de coopération font valoir avec insistance qu'il est important que les bureaux de pays participent activement aux groupes de travail sur les résultats créés en lien avec le plan-cadre de coopération et à la formulation et à la mise en œuvre des plans de travail conjoints, en veillant à ce que les objectifs des programmes du PAM axés sur le développement au niveau du pays apparaissent clairement. En 2023, le PAM a mis des conseils pratiques à la disposition des bureaux de pays dans des directives internes relatives aux programmes conjoints, qui sont cohérentes avec les orientations à l'échelle du système et ancrent explicitement les programmes conjoints dans les analyses communes de pays, les plans-cadres de coopération et les plans de travail conjoints. Dans l'ensemble des PSP de deuxième génération, le portefeuille d'activités du PAM en matière de développement dérive directement des plans-cadres de coopération, et 90 pour cent des PSP de deuxième génération sont actuellement harmonisés avec les cycles des plans-cadres de coopération.

En 2023, au titre de sa participation aux évaluations à l'échelle du système, le PAM a conduit des évaluations conjointes dans sept pays: l'État de Palestine, le Kenya, le Liban, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria et le Tchad. Il a assumé la direction du processus d'évaluation dans cinq de ces évaluations et l'UNICEF a été l'organisme chef de file dans les deux autres. Du point de vue des partenariats, les sept évaluations ont été gérées conjointement avec l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation internationale du Travail, le HCR, l'OMS, le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Tous les rapports sur les évaluations du PAM, qu'il s'agisse d'évaluations centralisées, d'évaluations décentralisées ou d'évaluations d'impact, sont publiés sur le site Web du PAM⁶. Pour près de 80 pour cent de toutes les évaluations du PAM achevées en 2023, la direction a donné des suites en temps voulu aux recommandations formulées. Les retards encore observés peuvent être attribués à l'augmentation du nombre de consultations ou à la recherche d'un consensus concernant certaines évaluations conjointes. Le PAM informe chaque année le Conseil sur les progrès qu'il a accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du processus de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et des engagements liés à l'examen quadriennal complet. Il publie aussi des données sur ses financements conformément à la norme applicable définie par l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

⁵ "Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)" (WFP/EB.A/2023/5-D).

⁶ Fonction d'évaluation indépendante du PAM.